



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	57

#### Date de convocation

**4 avril 2024**

**Transport - Aides à l'achat de VAE - Intégration d'une aide spécifique pour les vélos adaptés aux PMR**

**N° de la délibération  
2024-201**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 10 avril 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Charles Trénet à Tain l'Hermitage sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Denis DEROUX, Mmes Amandine DEYGAS, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, M. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, M. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. David BONNET (pouvoir à M. Patrick CETTIER), Mme Christèle DEFRANCE (représentée par sa suppléante Mme Brigitte GIACOMINO), M. Yann EYSSAUTIER (pouvoir à M. Jean-Louis MORIN), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Amandine DEYGAS), Mme Marie-Claude LAMBERT (pouvoir à Mme Isabelle POUILLY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), Mme Agnès OREVE (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), M. Gérard ROBERTON (pouvoir à sa suppléante Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Jean-Christophe WEIBEL (pouvoir à M. Pascal BIGI), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, Mme Sandrine PEREIRA, Mme Ingrid RICHIOUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN. Mme Anne SCHMITT.

ARCHE Agglo propose à ses habitants une aide pour l'achat de Vélos à Assistance Electrique depuis juin 2021, plafonnée à 150 € et 15% du prix d'achat d'un vélo neuf. L'achat doit se faire obligatoirement chez un vélociste partenaire, signataire d'une convention avec ARCHE Agglo (tous les vélocistes du territoire ARCHE Agglo sont partenaires).

Il est proposé de doubler cette aide pour les seuls vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite, soit 300 € maximum par vélo, ces derniers coûtant environ le double du prix d'achat d'un vélo VAE « standard ».

Les vélocistes du territoire ne proposent pas tous l'achat de ce type de vélos. Cette aide pourrait être versée y compris si le cycliste effectue un achat via un vélociste non partenaire, à condition que le modèle ne soit pas proposé par les vélocistes partenaires et que le vendeur mentionne sur la facture « vélo adapté aux personnes à mobilité réduite ». Le bénéficiaire

devra remplir une « déclaration sur l'honneur d'utilisation personnelle du vélo » qui indiquera également que le modèle acheté n'est pas disponible chez les vélocistes partenaires.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L.1231-16 du code des transports qui prévoit « En cas d'inexistence, d'insuffisance ou d'inadaptation de l'offre privée, les autorités (AOM) peuvent organiser un service public de location de bicyclettes » ;

Considérant le règlement ;

Considérant l'avis du bureau du 27 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la modification du règlement d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique pour l'intégration d'une aide spécifique pour les vélos adaptés selon les modalités ci-dessus précisées et le règlement annexée ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 10 avril 2024.

